



N°DEL2022-20

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU GRAND DAX**

**L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX** et le **VINGT-TROIS** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 17 juin 2022, se sont réunis en séance ordinaire, au 15 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Monsieur Julien DUBOIS.

**Présents :** Monsieur Julien DUBOIS, Madame Guylaine DUTOYA, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Véronique AUDOUY, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Gloria DORVAL, Monsieur Philippe LAFFITTE, Madame Corinne LAPORTE, Monsieur Régis MALARIK, Madame Claudine ROHFRIETSCH.

**Absents et excusés :** Madame Monique BAGIEU, Madame Christine BEYRIS-BRU, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Monsieur Hikmat CHAHINE, Monsieur Philippe MARY, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Yves POMMIES.

**Administrateur ayant donné pouvoir :**

Madame Monique BAGIEU  
Madame Christine BEYRIS-BRU  
Monsieur Jean Maurice CASTEX  
Monsieur Hikmat CHAHINE  
Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

**Donne pouvoir à :**

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH  
Madame Gloria DORVAL  
Monsieur Philippe LAFFITTE  
Monsieur Julien DUBOIS  
Monsieur Régis MALARIK

**Secrétaire de séance :** Monsieur Vincent BENOIT.

**OBJET : FINANCES - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021 DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS DU CIAS**

Madame la Vice-présidente expose,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L123-6 et R123-20,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique



**Vu** le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les règles budgétaires et comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

**Vu** la délibération du Conseil d'administration n° DEL2022-18 en date du 23 juin 2022, portant approbation des comptes de gestion 2021 de l'ensemble des budgets,

**Vu** la délibération du Conseil d'administration n° DEL2022-19 en date du 23 juin 2022, portant approbation des comptes administratifs 2021 de l'ensemble des budgets,

**Vu** les instructions budgétaires M14 et M22,

Les résultats des comptes administratifs sont concordants à ceux des comptes de gestion de l'exercice 2021 pour l'ensemble des budgets.

En revanche, suite à la modification des règles d'affectation du résultat induite par le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016, apparait une régularisation d'affectation de résultat cumulé à effectuer sur le budget du SAAD.

Il s'agit du résultat cumulé 2017 non repris lors de l'affectation du résultat en 2018.

Aussi, il convient d'ajouter 401 785,50€ en recettes aux résultats repris par anticipation sur le budget du SAAD.

Ce montant sera intégré au budget du SAAD lors d'une prochaine décision Modificative.

## APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

**Article 1 : DECIDE** d'affecter les résultats 2021 comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

### RAPPEL: SYNTHESE AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS

BUDGET	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			AFFECTATION	
	Résultat exercice 2021 (solde)	Résultat antérieur non affecté (002)	Cumul des résultats à affecter	Solde exécution au 001 à affecter	Solde restes à réaliser	Besoin (si -) ou excédent (si +) de financement	Fonds propres Recettes invest. Compte 1068	Report section fonctionnement au 002 exercice 2022
BUDGET PRINCIPAL	2 729,90	121 199,10	123 929,00	2 623,93	-5 015,97	-2 392,04	2 392,04	121 536,96
BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS	4 285,09	13 272,00	17 557,09			0,00		17 557,09
BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE	2 131,57	267 679,51	269 811,08			0,00		269 811,08

### AFFECTATION RESULTAT CUMULE 2017

401 785,50	671 596,58
------------	------------

### SYNTHESE AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

BUDGET	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			AFFECTATION	
	Résultat exercice 2021 (solde)	Résultat antérieur non affecté (002)	Cumul des résultats à affecter	Solde exécution au 001 à affecter	Solde restes à réaliser	Besoin (si -) ou excédent (si +) de financement	Fonds propres Recettes invest. Compte 1068	Report section fonctionnement au 002 exercice 2022
BUDGET PRINCIPAL	2 729,90	121 199,10	123 929,00	2 623,93	-5 015,97	-2 392,04	2 392,04	121 536,96
BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS	4 285,09	13 272,00	17 557,09			0,00		17 557,09
BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE	2 131,57	669 465,01	671 596,58			0,00		671 596,58

AU BP 269 811,08

EN DM 401 785,50



**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulbos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final** : Monsieur le Président du CIAS et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
POUR COPIE CONFORME,  
DAX, le 23 juin 2022  
LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché/Publié le 29/06/2022

ID : 040-200018091-20220623-DEL2022\_20\_SAAD-DE

